

Manuel d'utilisation *pour armoire de sécurité*



Modèle AF42C



SOMMAIRE

1.	Description / Utilisation	Page 2
2.	Caractéristiques techniques	Page 2
3.	Installation et mise en service	Page 3
4.	Équipements intérieurs	Page 5
5.	Stockage	Page 6
6.	Contrôles de sécurité	Page 6
7.	Pièces détachées	Page 7
8.	Recyclage	Page 7
9.	Garantie	Page 8
10.	Fiche de contrôles pour l'utilisateur	Page 9



1. DESCRIPTION / UTILISATION

Ces armoires de sécurité permettent de stocker soit des produits inflammables, des acides, des bases, des toxiques, soit différentes familles de produits ensemble. En effet, ces armoires ont été conçues avec différentes configurations (avec ou sans compartiments) et avec des portes vitrées, permettant de stocker différentes familles de produits dans une même armoire si besoin et de visualiser immédiatement les produits.

De plus, elles disposent d'une filtration en partie haute permettant de filtrer les vapeurs toxiques contenues dans l'armoire.

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Conformité de l'armoire :

- Conformes aux articles R. 5132-66 et R. 5132-68 du Code de la Santé Publique
- Conformes aux recommandations de l'INRS
- Pictogrammes normalisés conformes aux normes NF X 08.003, ISO 3864 et ISO 7010, et à la Directive Européenne 92/58/CEE.

Conformité du caisson :

- Capacité d'adsorption des filtres à charbon actif et système de filtration testées et homologuées à la norme NF X 15-211 – mai 2009
- Ventilateur électrique conforme aux spécifications CE

Caractéristiques techniques de l'armoire :

- Construction en acier 15/10^e et porte double paroi
- Grandes portes vitrées en polycarbonate
- Peinture polyester blanche RAL 9010 et bleue RAL 5015
- Etagères perforées, réglables en hauteur sur crémaillères
- Bacs de rétention en partie basse
- Portes battantes et fermeture à clef
- 2 compartiments
- Dimensions extérieures : H 1950 x L 1600 x P 545 mm
- Capacité de stockage : 280L
- Poids : 280 KG

Caractéristiques techniques du caisson :

- Solution sans génie civil, montage simple et esthétique
- Témoin lumineux de fonctionnement du système de ventilation
- Fenêtre de contrôle de la présence du filtre adapté selon vos besoins
- Filtre à charbon actif à haute efficacité spécialisé et traité en fonction des produits stockés, testés à la norme NF



X 15-211 – mai 2009

- Filtre anti-poussières, efficacité à 92% des particules > 3 µm
- Compteur horaire indiquant en permanence la durée totale d'utilisation de l'armoire. Après programmation, toutes les 60 heures, un signal sonore indique qu'il y a lieu de contrôler la saturation du filtre à charbon actif
- Construction en acier 15/10^e + peinture époxy blanche RAL 9010 et bleue RAL 5015
- Ventilateur électrique silencieux : 220-240 volts – 47 watts – 0,2 A – 49 dB(A) (hors flux d'air) – débit 202 m3/h
- Diamètres d'aspiration : 100 mm

3. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Installation

L'armoire doit être installée sur une surface parfaitement plane et pouvant supporter le poids de celle-ci en pleine charge.

Veillez à ce que l'ensemble de l'armoire soit correctement calé afin que l'armoire ne puisse pas basculer. Les éventuelles mises à niveau et le calage sont à effectuer par l'utilisateur.

La mise à niveau correcte de l'armoire doit supprimer toute déformation du bâti, permettre aux portes d'être strictement parallèles par rapport au bâti et supprimer tout frottement des portes sur le cadre de l'armoire.

Le lieu d'installation de votre armoire doit garantir :

- Que celle-ci ne soit pas exposée de façon directe ou indirecte à une quelconque source de chaleur.
- Que celle-ci soit à l'abri de l'humidité et que la température ambiante dans le lieu où elle est située ne soit pas inférieure à -5°C et supérieure à +40°C.

Transport et manutention

L'armoire de sécurité que vous venez de recevoir a été protégée et transportée dans des conditions optimales afin qu'elle soit préservée de toute altération due au transport.

L'armoire de sécurité doit être soulevée uniquement par le bas à l'aide d'un moyen approprié (ventouse, sangle...). Elle doit être transportée en position verticale et ne doit en aucun cas être couchée. Il est impératif d'éviter de l'incliner lorsqu'elle est soulevée et transportée. En effet, ceci peut provoquer des dommages pouvant altérer le bon fonctionnement des systèmes de sécurité équipant l'armoire.

D'autre part, si cette armoire doit être déplacée, il est impératif qu'elle soit placée sur une palette et sanglée afin d'éviter toute chute.

Mise en service de l'armoire

Après avoir déballé l'armoire, vérifiez que vous avez bien reçu un jeu de 2 clefs faisant fonctionner la serrure.

Votre armoire de sécurité doit être installée, utilisée et maintenue de façon à garantir la protection des utilisateurs.



Mise en service du caisson

Compteur horaire

Lors de la première utilisation de votre caisson et après chaque coupure de courant prolongée, il est nécessaire de régler le compteur horaire situé en partie haute, à gauche, sur le devant du caisson. Pour ce faire, veuillez suivre la procédure indiquée ci-dessous :

- Appuyez sur PROG, le nombre de gauche clignote,
- Appuyez sur + ou – afin d'afficher 60,
- Appuyez sur PROG, le nombre du milieu clignote,
- Appuyez sur + ou – afin d'afficher 00,
- Appuyez sur PROG, le nombre de droite clignote,
- Appuyez sur + ou – afin d'afficher 00.

Le compteur horaire décompte automatiquement dès lors que l'interrupteur marche/arrêt avec voyant lumineux de fonctionnement a été actionné.

Pour régler le compteur horaire, votre caisson doit-être relié au réseau électrique MAIS l'interrupteur marche-arrêt doit-être en position arrêt.

Une fois l'interrupteur marche/arrêt avec voyant lumineux de fonctionnement actionné pour arrêter le caisson, il y a lieu d'appuyer sur le bouton STOP du compteur horaire afin d'arrêter le décompte. *N.B. : L'arrêt du compteur horaire ne se fait que manuellement.*

Conformément à la norme NF X 15-211, vous devez contrôler la saturation de votre filtre à charbon actif toutes les 60 heures. Le compteur horaire vous avertira toutes les 60 heures, à l'aide d'un signal sonore, que vous devez contrôler la saturation de votre filtre.

Afin de vérifier la saturation de votre filtre à charbon actif. Contrôlez de façon régulière la saturation de votre filtre à l'aide de la pompe manuelle et de tubes à réactifs adaptés. Pour trouver les tubes à réactifs adaptées aux produits que vous souhaitez mesurer, contactez-nous.

Votre caisson est muni d'un ventilateur silencieux de 220 volts. Si votre caisson est muni d'un filtre à charbon actif, raccordez la prise électrique à une prise de courant de 220-240 volts – 50 Hz, puis appuyez sur le bouton « marche/arrêt » afin de mettre en fonctionnement le système de ventilation.



Afin de vérifier la présence du filtre à charbon actif, regardez au travers de la fenêtre de contrôle de présence du filtre. Vous devez apercevoir une étiquette de couleur jaune, verte ou orange apposée sur le filtre et indiquant le type de charbon.

Si nécessaire, mettez en place un filtre à charbon actif. Pour ce faire, ouvrez-le comme indiqué ci-dessous :

1. Arrêtez le fonctionnement de votre caisson en appuyant sur l'interrupteur marche/arrêt.
2. Dévissez, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, les 2 vis de couleur noire situées de chaque côté de la poignée bleue en face avant du caisson.
3. Soulevez le capot à l'aide de la poignée bleue.
4. Maintenez le capot ouvert à l'aide de la tige de maintien de couleur grise, située sur la droite du caisson.
5. Soulevez le filtre à l'aide de la poignée prévue à cet effet afin de le retirer.
6. Mettez le nouveau filtre en place.
7. Refermez le capot en prenant soin de ne pas vous coincer les doigts.
8. Revissez, dans le sens des aiguilles d'une montre, les 2 vis de couleur noire.
9. Remettez votre caisson en fonctionnement en appuyant sur l'interrupteur marche/arrêt.

Si vous souhaitez faire fonctionner votre caisson sans filtre à charbon actif, vous devez impérativement l'équiper d'un kit pour utilisation sans filtre à charbon actif référencé CAR300. La sortie de ventilation de votre caisson doit être impérativement reliée à l'extérieur. La sortie d'air est située sur le dessus du caisson. Pour évacuer les vapeurs, il y a lieu de raccorder la sortie d'air à l'aide d'un manchon de raccordement Ø 100 mm (référence CHJ fourni dans le kit CAR300) et de tuyau souple Ø 100 mm (référence KL100, non fourni) vers l'extérieur du bâtiment. Pour fixer le manchon, utilisez les vis auto-perforantes prévues à cet effet.

Vous ne devez pas mettre le ventilateur en fonctionnement tant que la sortie de ventilation du caisson n'est pas reliée à une gaine d'extraction vers l'extérieur.

4. ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

L'armoire est fournie en standard avec 8 étagères perforées et 2 bacs de rétention.

Les étagères doivent être fixées à la hauteur choisie en réglant les taquets sur les crémaillères prévues à cet effet. Chaque étagère doit impérativement reposer sur 4 ergots. Veillez à ne pas dépasser la charge admissible de 50 KG.

L'armoire dispose également de deux bacs de rétention munis de tapis absorbants. Ils doivent être positionnés au bas de votre armoire.

Ils ne doivent en aucun cas servir de lieu de stockage.

Le caisson doit être équipé d'un filtre à charbon actif, ou d'un élément pour utilisation sans filtre dans le cadre d'un rejet vers l'extérieur. Ces références doivent être commandées en supplément.



5. STOCKAGE

Cette armoire est exclusivement destinée au stockage, dans les laboratoires, l'industrie, les ateliers, les collectivités... de produits peu dangereux : produits faiblement inflammables, produits faiblement corrosifs, produits toxiques ou encore produits nocifs... dans des récipients de sécurité fermés. Elle ne doit en aucun cas servir au stockage de produits corrosifs très concentrés tels que les acides nitrique, chlorhydrique, fluorhydrique, sulfurique... ou très inflammables (essence, acétone...).

Nous vous rappelons que le stockage de produits corrosifs peut altérer le bon fonctionnement des éléments de sécurité. D'autre part, nous vous rappelons que les dommages dus à une mauvaise utilisation de l'armoire et en particulier à la corrosion ne sont pas couverts par notre garantie constructeur.

6. CONTROLES DE SECURITE

L'armoire de sécurité est un élément de sécurité à part entière. Afin de garantir sa parfaite efficacité, il y a lieu de vérifier régulièrement ce matériel.

Prise d'échantillonnage

Afin de vérifier la saturation du filtre à charbon actif, il y a lieu d'utiliser une pompe manuelle (référence PMAF) et les tubes à réactif correspondants (consultez-nous pour connaître les tubes à réactifs à utiliser). Pour ce faire, veuillez suivre les indications portées directement sur la notice d'utilisation de la pompe et des tubes à réactifs.

Il est impératif que vous remplaciez le filtre à charbon actif dès lors que l'indication portée par le tube à réactif atteint les 50% de la VME (valeur moyenne d'exposition).

Le premier polluant relargué par le filtre est celui dont la masse moléculaire est la plus faible. A masse moléculaire égale, c'est celui qui a la température d'ébullition la plus basse.

Contrôles de sécurité quotidiens :

- Vérifiez si des produits (liquides, poudres...) ont coulé sur les étagères ou ont été récupérés dans le bac de rétention. Si c'est le cas, ces derniers doivent être vidés et nettoyés dans les meilleurs délais à l'aide d'un matériel adapté (tapis absorbant...).
- Vérifiez que l'armoire ne présente aucune trace de corrosion.
- Vérifiez que l'armoire ne présente pas de dommages mécaniques.
- Vérifiez la bonne fermeture des portes.
- Vérifiez le bon fonctionnement de la serrure.
- Vérifiez le bon fonctionnement du ventilateur.



Contrôles de sécurité mensuels :

- Vérifiez la bonne ouverture et fermeture des portes.
- Vérifiez le bon fonctionnement du système de ventilation à l'aide, par exemple, d'un morceau de papier (*uniquement dans la mesure où votre armoire est reliée à un système de ventilation forcée*).
- Vérifiez le bon fonctionnement du ventilateur.
- Vérifiez la saturation de votre filtre à charbon actif.

Contrôles de sécurité annuels :

Les filtres à charbon actif ont une durée de vie maximale d'un an. Il y a donc lieu de les remplacer au minimum une fois par an. Pour ce faire, ouvrez le compartiment de ventilation/filtration à l'aide du jeu de clefs fourni avec l'armoire, retirez le filtre usagé puis mettez en place le nouveau filtre, enfin refermez le caisson.

Ces vérifications doivent être effectuées par votre service de maintenance. En cas de doute ou pour toute question éventuelle, il y a lieu de contacter votre revendeur habituel.

Il convient de nettoyer l'armoire avec de l'eau savonneuse uniquement afin de ne pas la détériorer. Nous vous rappelons que vous devez porter, pour toute intervention, un équipement de protection individuelle adapté.

7. PIECES DETACHEES

Éléments :

- Étagère perforée : Référence **ESAF2X**
- Poignée de porte : *Nous consulter*
- Pictogramme : Référence **PICTO**
- Serrure et jeu de clefs : *Nous consulter*
- Filtre à charbon actif pour vapeurs organiques : Référence **ORG300**
- Filtre à charbon actif polyvalent pour vapeurs organiques et corrosives : Référence **CORG301**
- Filtre à charbon actif pour vapeurs de formaldéhyde : Référence **FOR300**
- Filtre à charbon actif pour vapeurs aminées : Référence **FOR300**
- Élément pour utilisation sans filtre à charbon actif : Référence **CAR300**
- Compteur horaire : Référence **TIMER**
- Tapis absorbant : Référence **JF10D** (*Lot de 10 feuilles*)

8. RECYCLAGE

L'armoire de sécurité peut être entièrement démontée. Les divers éléments la composant tels que le métal... peuvent être éliminés séparément en vue d'un éventuel recyclage. Veuillez respecter à ce propos, les dispositions nationales et locales en matière d'élimination des déchets. De par leur nature, les différents éléments de votre armoire ne doivent en aucun cas être mélangés aux ordures ménagères.



9. GARANTIE

Votre armoire de sécurité est garantie pour une période de 12 mois contre tout vice de fabrication et dans les conditions normales d'utilisation, à compter de la date indiquée sur le bon de livraison.

Notre garantie s'applique exclusivement en cas de défectuosité provenant d'un vice de conception ou d'un vice caché. La présente garantie couvre exclusivement le remplacement des matériels ou des pièces reconnues défectueuses par nos services qualité et technique, seuls qualifiés pour en juger. Elle est strictement limitée à la réparation de l'appareil dans nos ateliers.

Les pièces détachées sont garanties 3 mois après leur mise en place.

La présente garantie ne pourra être mise en œuvre dans les cas suivants :

- Le matériel n'est pas stocké, utilisé ou entretenu par l'utilisateur conformément aux usages
- En cas de détérioration du matériel par l'utilisateur ou un tiers
- Le matériel a subi une modification ou une réparation par l'utilisateur ou un tiers sans notre accord écrit au préalable
- En cas de mauvaise utilisation du matériel
- En cas d'usure normale du produit
- En cas de mauvaise installation du matériel
- En cas de dommages causés par la corrosion.

La mise en œuvre de la garantie n'aura pas pour effet d'en proroger la durée. Notre garantie cesse de plein droit dès lors que l'acheteur ne nous a pas averti du défaut constaté dans un délai de 7 jours à partir de sa découverte, date qu'il lui incombe de prouver.

9